

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-048/PR/MEFPCP portant création du Comité Préparatoire de la Réunion des Bailleurs de Djibouti.

n° 2011-048/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

31 janvier 2011

Numéro JO

n° 2 du 31/01/2011

Date du numéro

31 janvier 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992 **VU** Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

VU L'Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS) lancée par le Président de la République lors de la réunion du Conseil des Ministres du Mardi 09 janvier 2007.

TEXTE INTÉGRAL

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1er

Dans le cadre de la préparation de la Réunion des Bailleurs de Djibouti et des évènements associés à cette importante manifestation, il est créé un Comité Préparatoire chargé de superviser, de coordonner et d'organiser les différentes activités intellectuelles et logistiques liées à la circonstance. La Réunion se tiendra à Djibouti du 27 au 28 Février 2011 au Kempinski Hôtel. Le Comité est composé d'une unité de supervision et de coordination d'une part, et d'autre part de quatre (4) sous-comités opérationnels que sont : (i) Sous-Comité Elaboration et Publication des Rapports ; (ii) Sous-Comité Communication et Sensibilisation ; (iii) Sous-Comité Budget et Finance ; (iv) Sous-Comité Sécurité et Logistique et ; (v) Sous-Comité Forum du Secteur Privé.

Article 2

Le Comité National d'Organisation est placé sous l'autorité du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation et du Secrétaire d'Etat à la Solidarité Nationale. La vice-présidence est assurée par le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances, coordinateur de tous les travaux de préparation et d'organisation.

Article 3

Supervision et Coordination L'unité de Supervision et de coordination du comité préparatoire a les attributions générales suivantes : (i) assurer globalement la bonne marche des travaux de l'ensemble des sous comités ; (ii) procéder aux ajustements méthodologiques et logistiques requis pour la bonne marche des travaux de préparation de la réunion des bailleurs ; (iii) régler les éventuelles difficultés qui surgiront tout au long des travaux de préparation ; (iv) servir d'interface entre les autorités et les Sous-Comités. Président : M. SIMON MIBRATHU, SG-MEFPP 1er Vice Président : M. BADRI ALI BOGOREH, SG-MAECI 2ème Vice Président : M. RACHID HASSAN SABAN, Directeur de Cabinet du PM.

Article 4

Sous-Comité 1 : Elaboration et Publication des Documents Le Sous-Comité s'occupera des tâches spécifiques ci-après : (i) mettre à jour le document de l'INDS sur 2011-2015 ; (ii) mettre à jour de la Matrice d'Action prioritaire ; (iii) assurer la priorisation des matrices sectorielles ; (iv) intégrer les résultats du coût des OMD ; (v) actualiser les besoins financiers ; (vi) actualiser le cadrage macroéconomique de l'INDS ; (vii) assurer la mise à jour des Indicateurs de Suivi Evaluation ; (viii) élaborer le Résumé analytique de l'INDS ; (ix) assurer la préparation des fiches projets ; (x) assurer la préparation effective des discours et des présentations de support à la réunion des bailleurs et aux événements connexes ; (xi) organiser un Reporting complet de la réunion des bailleurs ainsi que des événements connexes et préparer les rapports finaux. Président : M. SAID ABSIEH, Conseiller au Secrétariat d'Etat (SESN) ; 1ère Vice Présidente : Mme MARIAM HAMADOU, Directrice de l'Economie (MEFPP) ; 2ème Vice Président : M. ABDOURAHMAN MOHAMED, Directeur de la Planification au Ministère de la Santé (DEPCI) ; Membres : Mme Kadidja Ali Hassan (SESN) ; M. Ibrahim Elmi, Conseiller du Ministre de l'Agriculture ; M. Amareh Ali Said, Directeur de la DISED ; M. Abdourazak Idriss, Directeur Commerce (MCI) ; M. Malik Garad, Chef de Service à la BCD ; Mme Chafika Ahmed (ADDS) ; M. Mahamoud Hassan, Directeur de la Planification (Ministère Promotion de la Femme) ; M. Saleban Ahmed Aibo, Sous-directeur Economie ; M. Christian Hazoume, Consultant au SESN ; M. Artan Said Mohamed, Consultant au SESN.

Article 5

Sous-Comité 2 : Communication et Sensibilisation Le Sous-Comité aura pour missions de : (i) concevoir et mettre en oeuvre rapidement une stratégie efficace de communication, de sensibilisation et de mobilisation tant au niveau national qu'aux niveaux régional et international ; (ii) travailler en étroite collaboration avec le MAECI, la CEA (Addis) et les PTF représentés à Djibouti, etc ; (iii) organiser la couverture médiatique, avant, pendant et après les différents événements ; (iv) initier et proposer toutes actions de nature à rendre l'organisation et le déroulement des événements conformes aux normes en la matière ; (v) appuyer tous les autres sous-comités dans la réalisation efficace de leurs tâches respectives ; (vi) proposer les agendas des différents événements et coordonner les différentes dates avec les partenaires d'appui afin d'éviter les chevauchements et les impasses ; (vii) assurer la traduction des documents, la réalisation des plaquettes, la rédaction des correspondances et l'expédition des documents de travail aux participants. Président : M. KHALED HAIDAR, Directeur de la Communication ; 1er Vice Président : M. ALMIS MOHAMED, Directeur du Financement Extérieur (MEFPP) ; 2ème Vice Président : M. MOHAMED ALI HASSAN, Directeur des Relations Bilatérales (MAECI). Membres : M. Kadar Ismaël Guelleh, Directeur de l'ADDS ; M. Kadar Ali Diraneh, Directeur de la RTD ; Mme Hibo Mahmoud, Directrice Commerciale de Djibouti Telecom ; Mme Choukri Houssein, Directrice de la Promotion de la Femme ; M. Ali Kamil, Directeur de l'ANEFIP ; M. Abdourahman Ali Saïd, Secrétariat Général du Gouvernement ; Mlle Hodane Moussa Ahmed, Sous-directrice Département Arabe (MAEC) ; M. Mohamed Osman Farah, Journaliste La Nation ; M. Souleiman Mohamed, Economiste à la DFE ; Mlle Rahma Omar Mahmoud, Responsable Communication ADDS ; Mme Fatima Karroun, Consultante UE.

Article 6

Sous-Comité 3 : Budget et Finances Le Sous-Comité s'occupera principalement des tâches suivantes : (i) élaborer, faire valider et faire débloquent le Budget de préparation et de participation aux événements ; (ii) mettre en place les modalités de contrôle rapide de la régularité des engagements et de l'acquittement des dépenses engagées ; (iii) rendre compte régulièrement au Vice-Président de l'exécution du budget ; (iv) assurer l'organisation matérielle efficace des différentes étapes de la préparation

de la réunion. Président : M. SAID ISMAEL, Directeur des Finances (MEFPP) ; 1er Vice Président : M. HASSAN MOUSSA, Chef de Service Comptabilité (BCD) ; Membres : M. Ali Mahmoud Del Waïss, Directeur Financier au Ministère de l'Agriculture ; M. Mohamed Ahmed Check, Sous-directeur Trésor ; M. Ahmed Daoud, Sous-Directeur des Finances ; Mme Fatouma Ahmed Moussa, Juriste au MEFPP ; Mme Hawa Djama Idle, Conseillère du Secrétaire d'Etat.

Article 7

Sous-Comité 4 : Sécurité et Logistique Le Sous-Comité s'occupera des tâches suivantes : (i) identifier tous les invités et participer activement à la distribution des invitations aux intéressés ; (ii) organiser et assurer l'accueil et le protocole pendant toute la durée de l'évènement (hôtesse, badges, listing des sièges des invités...) ; (iii) veiller à l'équipement du lieu de la tenue de la Réunion des Bailleurs ; (iv) prendre les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des invités et les populations ; (v) régler la circulation automobile sur tout le périmètre des cérémonies ; (vi) assurer l'hébergement et les transports des invités. Président : M. MOHAMED ABDILLAHI WAISS, Directeur de l'ONTD ; Vice Président 1 : M. DJAMA ELMI, Directeur du Protocole ; 2ème Vice Président : M. DOUALEH MAHMOUD, Directeur de l'INDS. Membres : Mme Fathia Djama, Conseillère diplomatique du Président ; Mme Ron Osman, Directrice de l'Industrie (MCI) ; M. Omar Wahib, Directeur des Transports ; M. Kadir Abdallah, Directeur du Fond de l'Habitat ; Mme Saida Souleiman Aouled, Chef de Service (Dir. Budget) ; Un représentant du Directeur Général de la Police Nationale ; Un représentant du Chef d'Etat Major de la Gendarmerie Nationale ; M. Moktar Mohamed Mahamoud, Chargé du Protocole (MAEC) ; M. Ali Moussa Miad, Chargé du Protocole (MAEC).

Article 8

Sous-Comité 5 : Forum Secteur Privé (i) assurer la contribution efficace des acteurs du secteur privé à la préparation de la réunion des bailleurs, notamment au titre de la deuxième journée ; (ii) impliquer les acteurs du secteur privé et de la Chambre de Commerce ; (iii) synthétiser les fiches de projets ; (iv) veiller et assurer la présence de stands d'accueil et d'information ; (v) coordonner les acteurs du secteur privé. Président : M. FAYCAL MOHAMED HADI, SG Chambre de Commerce (CCD) ; 1ère Vice Présidente : Mme ZEINAB KAMIL, Directrice de l'Autorité Zone Franche (APZF) ; 2ème Vice Président : M. HIBA AHMED HIBA, Directeur du FDDED. Membres : Mme Hibo Osman, SG adjointe CCD ; Mlle Haibado Ismail Omar, Conseillère économique du Président ; M. Mahdi Darar Obsieh, Directeur de l'ANPI ; M. Mohamed Aden Cheick, représentant de la Zone Franche ; M. Hassan Ahmed Doualeh, Président du GIE Transitaires.

Article 9

Méthodologie de travail et considérations diverses (i) chaque Sous-comité s'organise à sa manière mais fait un feedback succinct à l'ensemble du Comité, lors des réunions hebdomadaires régulières ; (ii) chaque Sous-Comité pourra solliciter toute personne ressource susceptible d'apporter une contribution déterminante à la finalisation de l'INDS et aux travaux préparatoires ; (iii) les Présidents des Sous-Comités doivent être en contact régulier avec la Supervision et la Coordination et restituer régulièrement les informations aux membres de leurs sous-comités respectifs ; (iv) chaque Sous-Comité produit un point rapide (deux pages maximum) à l'issue de chacune de ses réunions ; (v) le Comité préparatoire organisera au moins deux réunions hebdomadaires pour un suivi efficace des travaux.

Article 10

Le Président et le Vice-Président du Comité sont autorisés à réquisitionner tout agent de l'Etat ou des Etablissements Publics susceptible d'apporter un concours à la préparation de cette Réunion. Ils peuvent également, pour les besoins de la Réunion, réquisitionner tout matériel (véhicules, photocopieurs, ordinateurs...) appartenant à l'Etat ou aux Etablissements Publics.

Article 11

Les Ministères techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent Arrêté qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

P. Le Président de la République
*chef du Gouvernement**Pour Ampliation Conforme**Le Secrétaire Général du Gouvernement*

MOHAMED HASSAN ABDILLAH